

**Le bureau de liaison en Lettonie pour le détachement est à l'Inspection Nationale du Travail.**

**Inspection Nationale du Travail,**  
Headquarters 38 k-1, Kr.Valdemara Street  
Riga LV –1010  
Tel: (+371) 6 7021 704, Fax: (+371) 6 7021 718,  
E-mail: [vdi@vdi.gov.lv](mailto:vdi@vdi.gov.lv)

**Les questions peuvent être envoyées à cette adresse:**

[Maris.Indrikovs@vdi.gov.lv](mailto:Maris.Indrikovs@vdi.gov.lv)  
ou [vdi@vdi.gov.lv](mailto:vdi@vdi.gov.lv)

#### **Information sur le travail en Lettonie:**

**\*La durée du travail maximale journalière** d'un salarié ne peut excéder huit heures et hebdomadaire 40 heures. Le temps de travail des salariés exposés à un risque particulier ne peut excéder sept heures par jour et 35 heures par semaine si cette activité couvre au moins 50 pour cent du temps de travail quotidien ou hebdomadaire de manière régulière. Le gouvernement peut fixer des durées maximales inférieures pour d'autres catégories de travailleurs (article 131 du Code du travail).

**\*Le montant du salaire minimum** est fixé en Conseil des ministres et s'applique à toutes les entreprises. Le salaire mensuel minimum pour une durée du travail normale (40 heures par semaine) en 2021-2022 est de 500€ par mois.

Le cadre réglementaire ne fixe pas de salaires minima par secteurs d'activités, sauf dans la construction où le salaire minimal est prévu par une convention collective.

Il existe un système décentralisé de fixation des salaires en Lettonie et un niveau de salaire minimum contraignant pour tous les employeurs. Les principales dispositions concernant le salaire minimum sont régies par l'article 61, paragraphe 2, de la [loi sur le travail](#).

Si le salarié est détaché et employé en Lettonie pendant moins d'un mois, la rémunération à verser est déterminée au prorata du temps de travail.

**\*Le repos quotidien** ne doit pas être inférieur à 12h consécutives par 24h et le repos hebdomadaire sur une période de sept jours ne doit pas être inférieure à 42 heures consécutives (articles 142, 143 Code du travail). Tout salarié a droit à une pause dans le travail si son temps de travail journalier dépasse six heures. Cette pause doit être accordée au plus tard quatre heures après le début des travaux (article 145, Code du travail).

**\*Le congé payé annuel** ne peut être inférieur à quatre semaines calendaires, sans compter les jours fériés. Par accord entre l'employé et l'employeur, le congé annuel peut être fractionné, mais 2 semaines consécutives doivent être prises dans l'année. Il n'est pas permis de compenser financièrement un congé annuel payé, sauf dans les cas où la relation de travail est rompue et où l'employé n'a pas utilisé son congé annuel payé (article 149, Code du travail).



**Pour plus d'informations:**

<https://www.lm.gov.lv/en/posting-workers-0>

**Information sur des situations de détachement :**

Pour clarifier chaque cas, il convient de contacter l'Inspection Nationale du Travail.

**Echanges d'informations avec les autres Etats membres :**

Echanges d'information via le système IMI et contacts personnels.

**Partenariat nationaux:**

La coopération et l'échange d'informations s'effectuent entre les institutions nationales, en particulier les corps de police, les gardes-frontières nationales, l'administration fiscale, l'agence nationale d'assurance sociale.

**Outils à disposition :**

Base de données sur toutes les entreprises enregistrées en Lettonie :

<https://www.lursoft.lv/en/data-bases-of-enterprises>

Uzņēmumu reģistrs (Registre des entreprises) - <https://www.ur.gov.lv>

Administration fiscale : <https://www.vid.gov.lv>

Agence Nationale d'assurance sociale (incluant paiement des cotisations) : <http://www.vsaa.gov.lv/>

Registre des entreprises de la construction : <https://bis.gov.lv/bisp/lv/>

Nombre d'entreprises de construction actives: [https://bis.gov.lv/bisp/lv/construction\\_companies](https://bis.gov.lv/bisp/lv/construction_companies)

Registre des spécialistes de la construction : [https://bis.gov.lv/bisp/lv/specialist\\_certificates](https://bis.gov.lv/bisp/lv/specialist_certificates)

Certification des experts en construction : <https://www.bvkb.gov.lv/en/certification-construction-experts>